

# Mind the gap: temps partiel, congé, lacune de prévoyance

Prévoyance vieillesse individuelle | Avril 2019



Uniquement pour distribution en Suisse

Versements dans le pilier 3a  
**Différences entre  
femmes et hommes**

Page 8

Profils de prévoyance 3a  
**Célibataire, jeune et  
sans prévoyance**

Page 14

Constitution de la fortune  
**Identifier et réduire les  
lacunes d'épargne**

Page 18

# Impressum

---

## **Éditeur: Credit Suisse AG, Investment Solutions & Products**

Dr. Burkhard Varnholt  
Vice Chairman IS&P  
+41 44 333 67 63  
burkhard.varnholt@credit-suisse.com

Dr. Oliver Adler  
Économiste en chef, CIO Office Suisse  
+41 44 333 09 61  
oliver.adler@credit-suisse.com

## **Clôture de rédaction**

15 mars 2019

## **Impression**

Galledia Print AG, 9230 Flawil

## **Commandes**

Exemplaires imprimés (gratuits) directement auprès de votre conseiller clientèle. Exemplaires électroniques via [www.credit-suisse.com/etudeprevoyance](http://www.credit-suisse.com/etudeprevoyance).

## **Copyright**

Ce document peut être cité en mentionnant la source.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou sociétés liées. Tous droits réservés.

## **Auteurs**

Dr. Jan Schüpbach  
+41 44 333 77 36  
jan.schuepbach@credit-suisse.com

Emilie Gachet  
+41 44 332 09 74  
emilie.gachet@credit-suisse.com

Thomas Mendelin  
+41 44 332 42 77  
thomas.mendelin@credit-suisse.com

# Mind the gap: temps partiel, congé, lacune de prévoyance

# Éditorial

---



**Dr. Oliver Adler**  
Économiste en chef  
Credit Suisse (Suisse) SA

Dans la présente étude sur la prévoyance vieillesse individuelle, nous examinons en détail le comportement des Suissesses en matière d'épargne avec le pilier 3a. Dans notre pays, presque 60% des femmes actives travaillent à temps partiel. Ce sont toujours en majorité les femmes qui réduisent leur taux d'occupation ou prennent un congé pour s'occuper de leurs enfants, ce qui a des répercussions directes sur leur prévoyance vieillesse. En effet, l'activité lucrative joue un rôle majeur dans les trois piliers: les pauses professionnelles, le temps partiel et la baisse de revenus qui en découle peuvent entraîner des lacunes d'épargne si rien n'est fait pour y remédier.

Notre étude révèle que les femmes alimentent moins fréquemment le 3<sup>e</sup> pilier que les hommes, ce qui s'explique cependant surtout par le niveau en moyenne inférieur de leurs revenus. Cela dit, le comportement en matière de versements varie aussi largement en fonction des circonstances de vie personnelles. Certains groupes pourraient utiliser davantage les possibilités d'épargne qui s'offrent à eux.

Le chapitre final discute des idées de réforme de la prévoyance individuelle qui seraient susceptibles d'améliorer les incitations à exploiter ce potentiel. Outre les avantages fiscaux déjà existants de l'épargne 3a, il faudrait notamment envisager une flexibilisation du système qui tiendrait compte de l'évolution des conditions de vie – par exemple la possibilité de compenser les versements manqués durant une pause professionnelle consacrée aux enfants. Comme les modèles de vie et de travail des hommes changent de plus en plus eux aussi, un tel assouplissement du système s'avèrerait judicieux du point de vue de l'ensemble de la société également. À une époque marquée par des taux d'intérêt durablement bas et une forte pression sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers, la prévoyance individuelle est appelée à contribuer de manière croissante au maintien d'un niveau de vie décent à la retraite.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

*Oliver Adler*

# Mind the gap: l'essentiel en bref

## Prévoyance vieillesse liée (3a)

- L'épargne privée est un **élément clé de la prévoyance vieillesse en Suisse**. Le pilier 3a est un complément individuel à la prévoyance publique (AVS/AI) et professionnelle (caisse de pension).
- Le **marché du pilier 3a** s'est considérablement développé ces 20 dernières années. À fin 2017, les fonds de prévoyance liée déposés auprès des banques et des assurances s'élevaient à **plus de 117 mrd CHF**.
- Les évolutions démographiques, économiques et sociales placent le système de prévoyance face à des défis. **Les prestations de la prévoyance professionnelle diminuent**. La **prévoyance individuelle** devrait encore **gagner en importance**.

## Versements dans le pilier 3a

- À 51 %, la part de femmes qui effectuent des versements réguliers dans le 3<sup>e</sup> pilier est très inférieure à celle des hommes (58%).
- Cela est toutefois dû en grande partie à l'écart de revenus entre les sexes: les femmes gagnent en moyenne beaucoup moins que les hommes, ce qui s'explique entre autres par des taux d'occupation inférieurs et des interruptions d'activité plus fréquentes.
- À conditions égales (âge, niveau de revenu, situation familiale, etc. identiques), les femmes alimentent un peu plus fréquemment le pilier 3a que les hommes.
- Les actifs ayant charge de famille tendent à épargner plus régulièrement, mais leurs cotisations moyennes sont parfois nettement inférieures à celle des célibataires sans enfants. Beaucoup de familles suisses sont loin de verser le montant maximal dans le pilier 3a.

## Profil de prévoyance 3a des femmes

- En règle générale, les femmes dont le partenaire exerce également une activité lucrative et qui ont des enfants alimentent le pilier 3a de manière assez assidue.
- Malgré des conditions supposément bonnes, presque 40% des femmes au sein de ménages à double revenu sans enfants (DINKS, pour «double income no kids») n'effectuent pas de versements réguliers, même si leur revenu est nettement supérieur à celui de leurs homologues ayant des enfants.
- Bien souvent, les familles à faible revenu et les divorcées vivant seules n'effectuent pas de versements réguliers, probablement pour des motifs financiers dans beaucoup de cas.
- Les jeunes femmes célibataires, qui représentent plus d'un tiers des Suissesses actives, alimentent aussi assez rarement le pilier 3a. Le versement régulier d'au moins un petit montant devrait toutefois être financièrement possible dans nombre de cas – plus facilement que dans des phases ultérieures de la vie.

## Réduire les lacunes de prévoyance

- Les interruptions d'activité et le travail à temps partiel influent sur la prévoyance vieillesse et donc sur les ressources disponibles à la retraite dans les trois piliers.
- Verser tôt et régulièrement dans le pilier 3a permet de pallier les lacunes de prévoyance. Au vu du long horizon de placement, l'effet des intérêts composés agit particulièrement. Les solutions de prévoyance-titres peuvent accroître les opportunités de rendement. Et la charge fiscale peut être réduite.
- Une bonne couverture des besoins financiers à la retraite semble essentielle du point de vue sociopolitique. La plupart des ménages versant déjà beaucoup moins que le montant maximal autorisé dans le pilier 3a, un relèvement de ce plafond profiterait surtout aux revenus supérieurs. La possibilité de rattraper ultérieurement les versements 3a manqués (du fait d'une pause professionnelle p. ex.) pourrait en revanche aider également les classes moyennes à se constituer un 3<sup>e</sup> pilier.

# La croissance du pilier 3a continue

Le système de prévoyance suisse repose sur le concept des trois piliers. L'objectif du 1<sup>er</sup> pilier, c'est-à-dire la prévoyance publique obligatoire (AVS/AI), consiste à garantir le minimum vital. Conjugué au 1<sup>er</sup> pilier, le 2<sup>e</sup> pilier (prévoyance professionnelle / caisse de pension) vise à permettre aux assurés de maintenir leur niveau de vie antérieur de manière appropriée. Le 3<sup>e</sup> pilier, l'épargne privée facultative, sert de complément individuel.

### **Pilier 3a réservé aux personnes exerçant une activité lucrative**

Le 3<sup>e</sup> pilier se subdivise en prévoyance libre (pilier 3b) et prévoyance liée (pilier 3a). Cette dernière est réservée aux personnes percevant un revenu soumis à l'AVS. Elle est assortie d'avantages fiscaux: les cotisations au pilier 3a sont déductibles du revenu imposable à concurrence du plafond légal (cf. tableau p. 7). À quelques exceptions près, le capital épargné n'est en contrepartie pas accessible avant le départ à la retraite.<sup>1</sup>

### **La prévoyance individuelle gagne en importance**

Les évolutions démographiques, économiques et sociales exercent une pression croissante sur la prévoyance publique et professionnelle. Dans ce contexte, l'épargne individuelle gagne en importance pour garantir un niveau de vie approprié à la retraite. Le marché du pilier 3a s'est en conséquence nettement développé ces vingt dernières années. Sa croissance s'est poursuivie en 2017 également (cf. fig. p. 7).

### **Pilier 3a: plus de 117 mrd CHF**

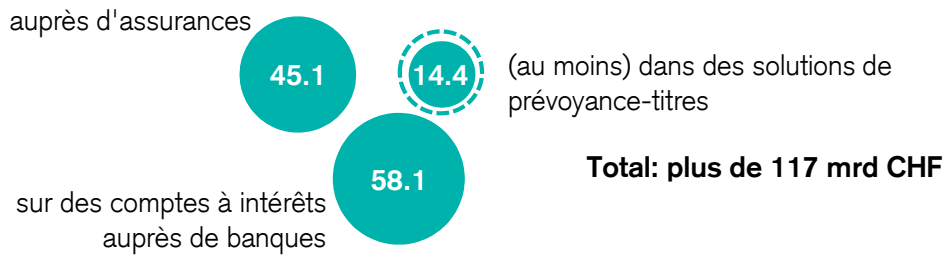
Les avoirs du pilier 3a détenus sur des comptes bancaires et auprès de compagnies d'assurance totalisaient 103,2 mrd CHF à fin 2017 (+2,9% en glissement annuel). À cela s'ajoutent les fonds de prévoyance investis dans des solutions de prévoyance-titres qui, selon un relevé partiel de l'Association prévoyance suisse, s'élevaient à 14,4 mrd CHF au moins à fin 2017. Suite à la forte hausse du nombre de dépôts (+15,2% en glissement annuel), la pénétration des titres dans le pilier 3a a certes légèrement augmenté en 2017, mais demeure relativement faible à 23,7%.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, cf. Credit Suisse (2018), Prévoyance vieillesse individuelle: épargne 3a en Suisse.

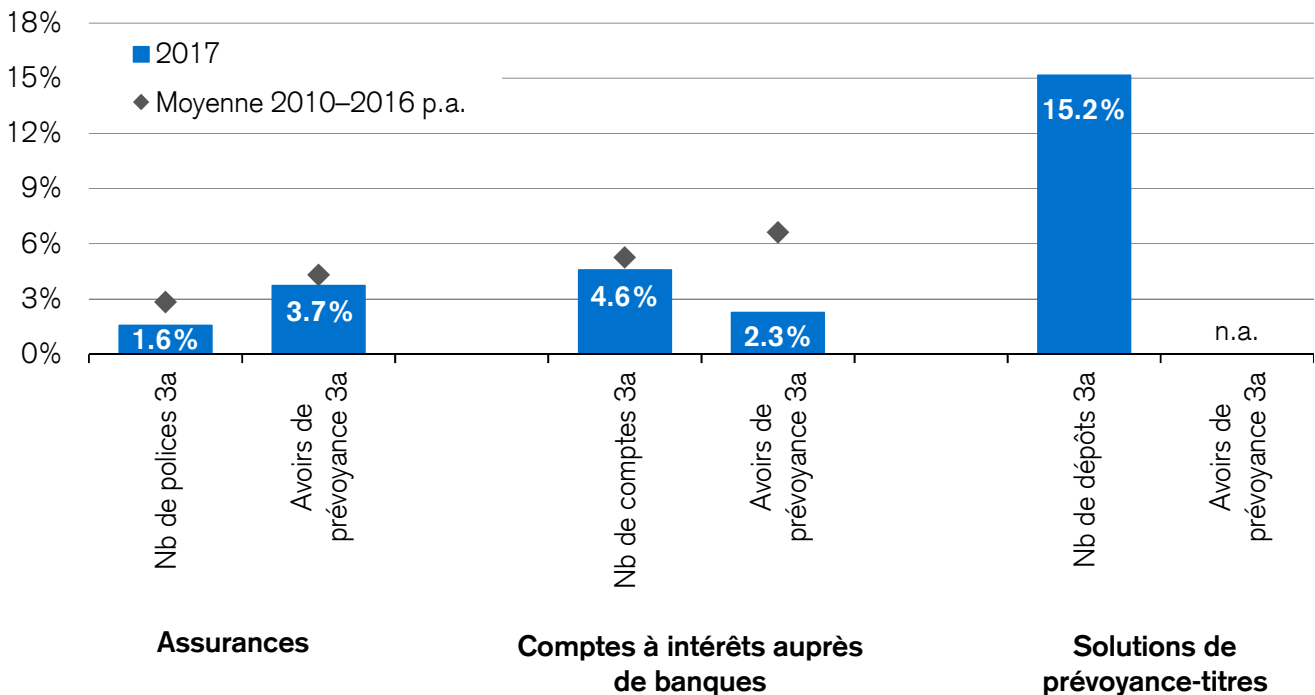
## La croissance du pilier 3a continue, mais la pénétration des titres reste relativement faible

Volume du marché en mrd CHF; variation en glissement annuel en %; pénétration des titres en %

### Capitaux de prévoyance 3a à fin 2017 en mrd CHF

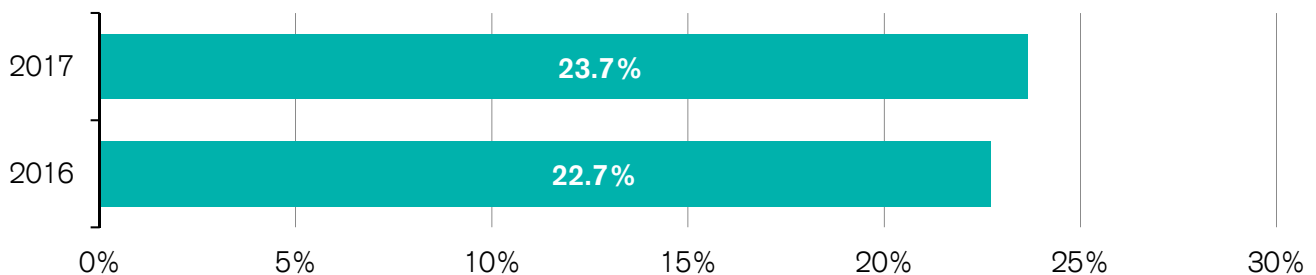


### Variation en glissement annuel



### Pénétration des titres

Pourcentage de dépôts par rapport à l'ensemble des avoirs placés sur des comptes et dans des dépôts 3a



Source: Office fédéral des assurances sociales (assurances, comptes à intérêts auprès de banques), Association prévoyance suisse (solutions de prévoyance-titres et pénétration des titres), Credit Suisse

### Pilier 3a: plafonds 2019

Personnes actives avec caisse de pension	6826 CHF
Personnes actives sans caisse de pension	20% du revenu net de l'activité lucrative, max. 34 128 CHF

Source: Office fédéral des assurances sociales

# Différences entre femmes et hommes

55% des actifs suisses entre 18 ans et l'âge ordinaire de la retraite effectuent des versements réguliers dans le pilier 3a (état: 2015). Cette part est nettement moins élevée chez les femmes (51%) que chez les hommes (58%).

Comment expliquer cette différence entre les sexes? Quels facteurs influent sur le comportement des Suisses et des Suisesses en matière de versements dans le pilier 3a? Et dans quelle mesure?

### **De quoi dépendent la probabilité et le montant des versements?**

Pour élucider ces questions, nous examinons tout d'abord, en nous appuyant sur des données issues de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2015 et des modèles de régression logistique, l'évolution de la probabilité de versements réguliers dans le pilier 3a en fonction de différentes caractéristiques sociodémographiques et économiques individuelles. Outre le sexe, nous prenons en compte d'autres facteurs tels que le revenu, les conditions de logement (comme approximation du niveau de fortune) ou le type de ménage (personne vivant seule ou en couple, avec ou sans enfants de moins de 25 ans), entre autres.

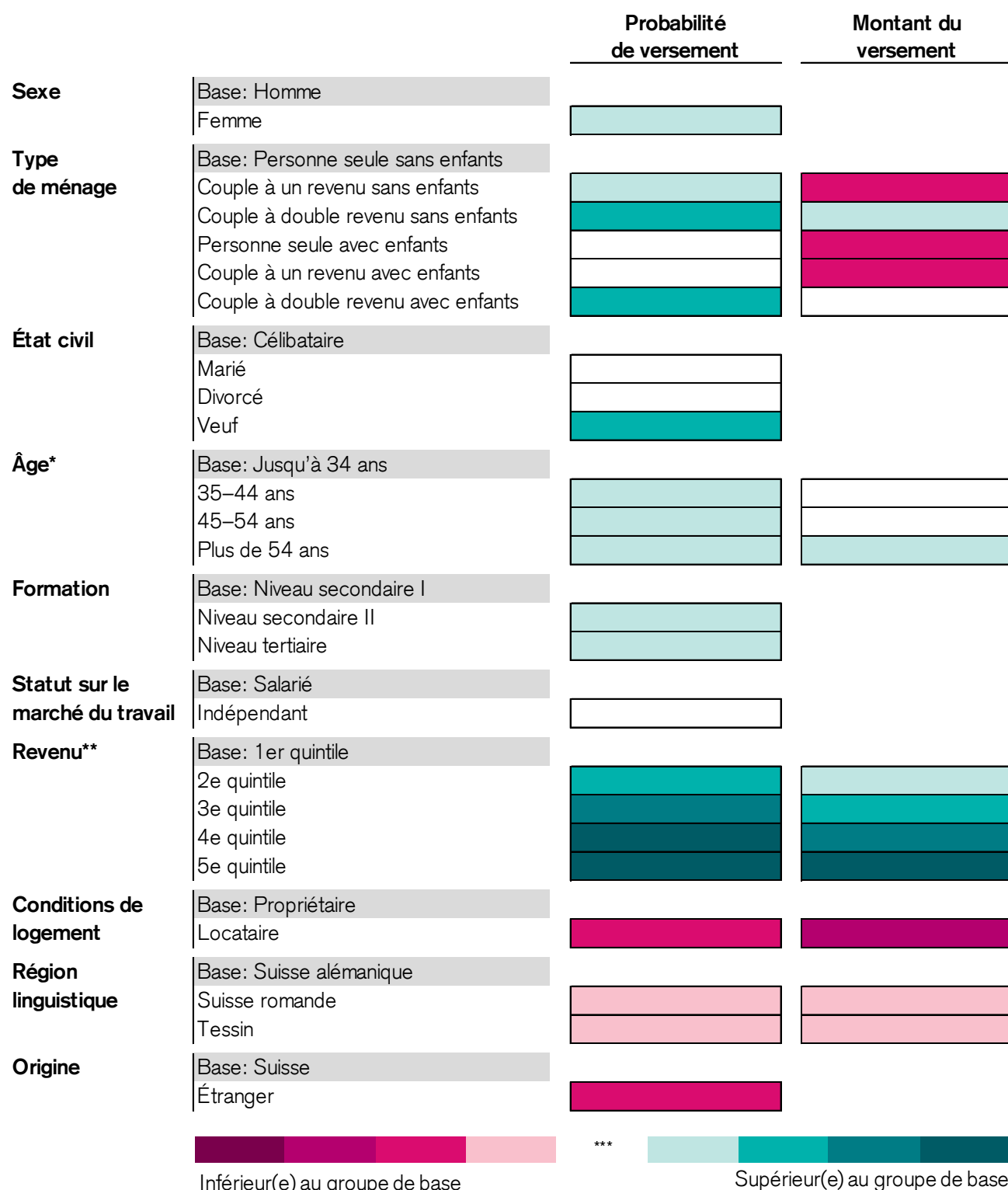
Les résultats sont synthétisés dans la première colonne du tableau de la page suivante et sont à interpréter ainsi: si les autres variables demeurent constantes, les facteurs marqués en rouge et en turquoise se traduisent respectivement par une probabilité de versement plus faible et plus importante par rapport au groupe de base indiqué (cf. exemple de lecture dans le tableau). Les paramètres en blanc n'ont pas d'impact statistique significatif sur la probabilité de versement.

Outre la probabilité de versement, nous nous intéressons à l'incidence de ces facteurs sur le montant des cotisations au pilier 3a. L'enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'Office fédéral de la statistique fournit certaines indications à ce sujet. Ces résultats sont présentés dans la seconde colonne du tableau. À la différence de l'ESPA, l'EBM ne recense pas des données individuelles, mais des informations relatives aux ménages. C'est pourquoi il n'est pas possible d'intégrer toutes les caractéristiques individuelles dans les calculs lors de l'examen de l'influence sur le montant du versement. Ces données ne fournissent notamment pas d'indications sur les éventuelles différences entre les sexes.



## À conditions égales, les femmes cotisent un peu plus souvent que les hommes

Impact de divers facteurs sur la probabilité d'effectuer des versements réguliers dans le pilier 3a et sur le montant des versements. Probabilité de versement: actifs âgés de 18 à 63 ans (femmes)/64 ans (hommes), 2015; montant du versement: par membre du ménage exerçant une activité lucrative, uniquement salariés de moins de 65 ans, 2012–2014



\* Montant du versement: âge de la personne contribuant le plus au revenu du ménage; \*\* probabilité de versement: revenu de l'activité lucrative; montant du versement: revenu brut du ménage par membre exerçant une activité lucrative; \*\*\* écart par rapport à la base non statistiquement significatif à un niveau de 10%.

Exemple: une personne faisant partie des 20% de plus hauts revenus (5<sup>e</sup> quintile) a, par rapport à une personne entrant dans la catégorie des revenus les plus faibles (1<sup>er</sup> quintile = base) et présentant sinon les mêmes caractéristiques (sexe, âge, état civil, etc.), une probabilité nettement plus élevée d'effectuer des versements réguliers dans le pilier 3a.

Source: Office fédéral de la statistique (ESPA/EBM), Credit Suisse

### **À conditions égales, les femmes alimentent plus souvent le pilier 3a**

Comme mentionné plus haut, seules 51 % des femmes cotisent régulièrement à la prévoyance liée, contre 58 % des hommes. Notre analyse révèle cependant que dans des conditions pour le reste identiques (p. ex. âge, niveau de revenu et situation familiale identiques), elles alimentent le pilier 3a un peu plus fréquemment que les hommes. Les femmes ont une chance d'opérer des versements réguliers environ 14 % plus élevée que les hommes.<sup>2</sup> Le sexe n'est donc pas le premier déterminant d'un versement régulier dans le pilier 3a, mais plutôt d'autres facteurs, pour lesquels il existe parfois une importante différence entre hommes et femmes.

### **Le revenu, principal moteur**

La probabilité de disposer d'un pilier 3a et de l'alimenter régulièrement augmente avant tout avec le revenu. Les personnes de la classe de revenus supérieurs ont une chance de cotiser régulièrement à la prévoyance liée plus de sept fois plus élevée que celles touchant les revenus les plus faibles. Le montant de la cotisation augmente également avec le revenu. Sur la période 2012–2014, les ménages suisses ont en moyenne versé près de 2550 CHF par an et par membre exerçant une activité lucrative dans le pilier 3a. À conditions égales, les ménages faisant partie des 20 % de plus hauts revenus (5<sup>e</sup> quintile) ont en moyenne payé plus de

2900 CHF de plus que ceux entrant dans les 20 % de plus bas revenus (1<sup>er</sup> quintile; cf. fig. page suivante).

### **Les femmes gagnent moins**

Le fait que la part de femmes actives qui effectuent des versements réguliers dans le pilier 3a est moins élevée que celle des hommes s'explique donc vraisemblablement largement par les écarts de revenus entre les sexes. À 51 600 CHF, le revenu annuel brut de l'activité lucrative des femmes interrogées en 2015 quant à leur comportement en matière de prévoyance individuelle était en moyenne (médiane) environ 35 % inférieur à celui des hommes (79 730 CHF).

Ce fossé salarial est en partie imputable à des facteurs comme des taux d'occupation plus faibles ou des interruptions d'activité, plus fréquents chez les femmes. Le taux de travail à temps partiel s'établit ainsi à presque 59 % chez les femmes actives, contre une proportion – bien qu'en hausse ces dernières années – de 17,5 % seulement pour les hommes (état: 2017). Ce sont toujours plutôt les mères que les pères qui diminuent leur taux d'occupation voire interrompent leur carrière après la naissance d'un enfant, avec les conséquences négatives que cela implique sur le revenu de l'activité lucrative, et donc sur la prévoyance (cf. chapitre «Constitution de la fortune dans le cycle de vie» à partir de la p. 18).

<sup>2</sup> Chance: probabilité qu'un événement déterminé (versement régulier dans le pilier 3a) se produise dans le groupe considéré (femmes/hommes), divisée par la probabilité qu'il n'intervienne pas.

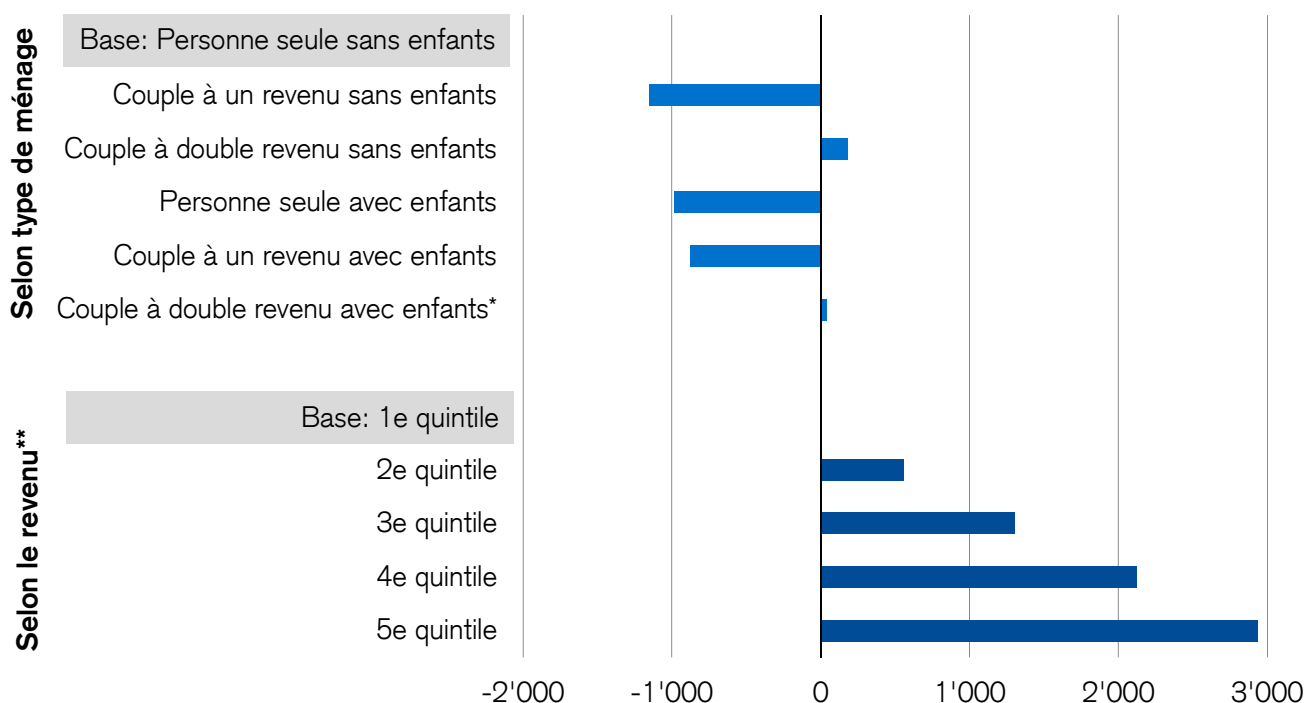
## Situation familiale: répercussions sur les versements dans le pilier 3a

Outre le revenu, les différentes situations de vie et de famille influent aussi sur le comportement en matière de versements dans le pilier 3a. À conditions égales, les personnes vivant en couple (peu importe qu'il s'agisse d'un mariage ou d'un concubinage) et/ou ayant des enfants cotisent généralement plus souvent à la prévoyance liée que les personnes seules sans enfants<sup>3</sup>, l'effet étant ici le plus marqué pour les couples à double revenu (cf. tableau p. 9). Cela laisse penser que la question de la sécurité financière à l'âge de la retraite gagne en importance avec l'établissement d'une relation stable et/ou la création d'une famille.

Les familles tendent certes à cotiser plus régulièrement, mais les montants moyens se révèlent parfois nettement plus faibles que dans le cas des personnes seules. À conditions égales, les versements annuels dans le pilier 3a des personnes seules avec enfants sont en moyenne inférieurs de 980 CHF à ceux des personnes seules sans enfants. Les couples à un revenu avec enfants cotisent aussi en moyenne 875 CHF de moins, tandis que les couples à double revenu avec enfants paient un montant (par personne) à peu près identique à celui des personnes seules sans enfants (cf. fig.).

## Le montant moyen versé dans le pilier 3a dépend fortement du niveau de revenus

Montant des versements annuels dans le pilier 3a en CHF par membre du ménage exerçant une activité lucrative; par rapport au groupe de base et à conditions pour le reste identiques; uniquement salariés de moins de 65 ans, 2012–2014



Source: Office fédéral de la statistique (EBM), Credit Suisse; \* écart par rapport aux personnes seules sans enfants non statistiquement significatif à un niveau de 10%; \*\* revenu brut du ménage par membre exerçant une activité lucrative

<sup>3</sup> Pour les couples à un revenu avec enfants et les personnes seules avec enfants, l'effet positif sur la probabilité de versement n'est toutefois pas statistiquement significatif.

## **Les familles cotisent presque deux fois plus au pilier 3a à Stans ou à Soleure qu'à Genève**

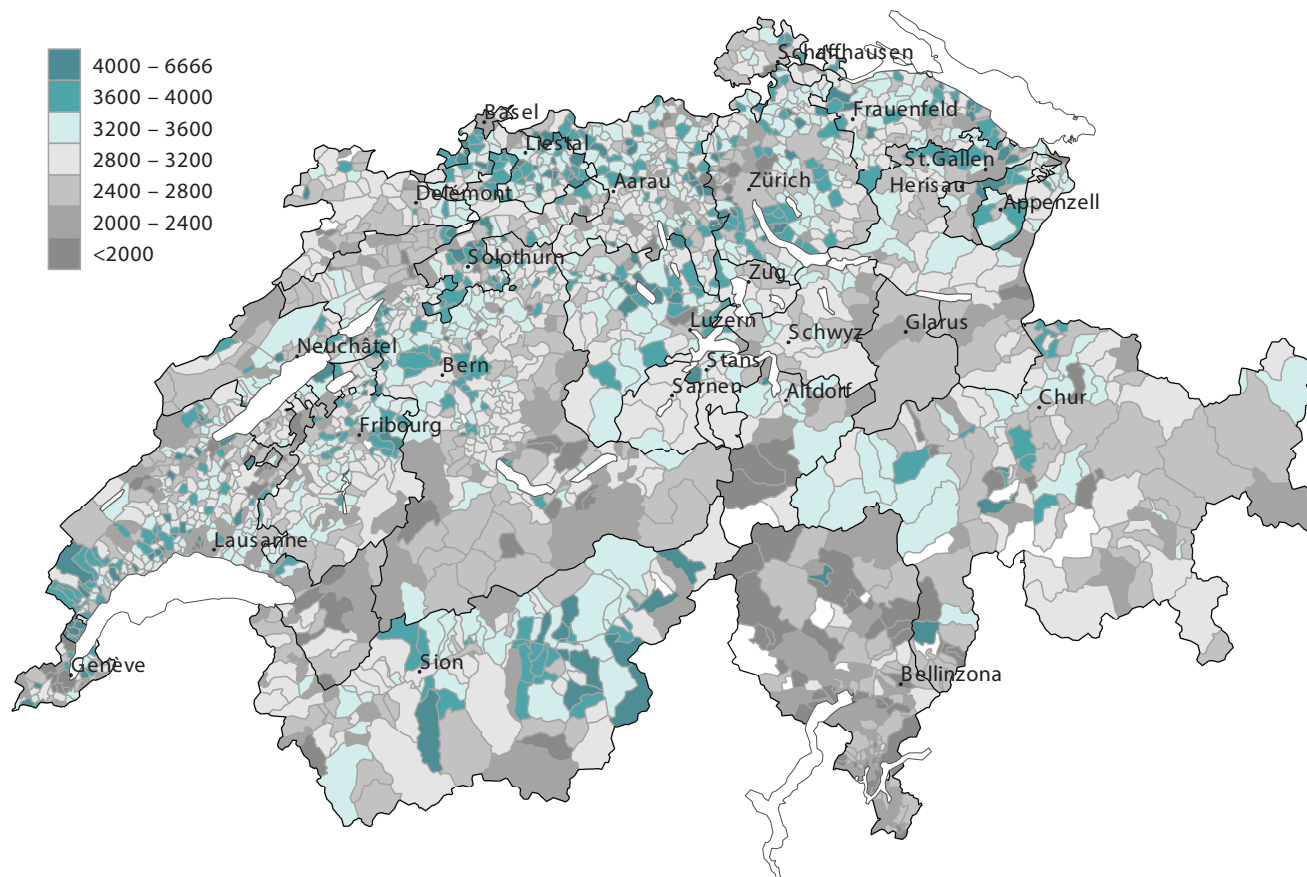
Des différences entre les cotisations des familles suisses au pilier 3a s'observent également en comparaison régionale. L'illustration de la page suivante montre, sur la base de l'exemple de couples mariés à double revenu avec enfants, les montants des versements 3a déduits du revenu imposable en moyenne dans chaque commune en 2015. Les chiffres varient parfois fortement d'une commune à l'autre, même au sein des régions linguistiques. Les personnes percevant des revenus supérieurs pouvant généralement investir davantage dans la prévoyance individuelle, cela reflète en partie les disparités socio-économiques entre régions et communes. Des observations isolées ont de plus un impact plus marqué sur les valeurs moyennes dans les petites communes que dans les grandes.

Les familles à double revenu avec enfants de Suisse alémanique tendent cependant à alimenter davantage le pilier 3a que celles de Suisse romande et du Tessin. Genève et Bellinzone comptent parmi les chefs-lieux cantonaux présentant les valeurs moyennes les plus faibles avec 1721 CHF et 1886 CHF par actif, contre un montant moyen presque deux fois supérieur à Aarau, Altdorf, Liestal, Soleure ou Stans (plus de 3000 CHF). La moyenne se monte à près de 2870 CHF par personne au niveau national.

Les données de l'Administration fédérale des contributions révèlent très clairement qu'en de nombreux endroits, les familles sont loin de verser le montant maximal (qui s'établissait à 6768 CHF pour les salariés en 2015) dans le pilier 3a.

## Beaucoup de familles suisses sont loin de verser le montant maximal dans le pilier 3a

Versements moyens dans le pilier 3a des couples mariés à double revenu avec enfants, en CHF par personne active, uniquement salariés et contribuables imposés au taux normal, 2015



Canton	Commune	Versement moyen en CHF	Canton	Commune	Versement moyen en CHF
GE	Genève	1721	ZH	Zurich	2687
TI	Bellinzone	1886	JU	Delémont	2692
BS	Bâle	2047	TG	Frauenfeld	2846
VD	Lausanne	2090	BE	Berne	2859
FR	Fribourg	2093	SZ	Schwyz	2873
GL	Glaris	2259	ZG	Zoug	2943
SG	St-Gall	2289	VS	Sion	2974
LU	Lucerne	2560	OW	Sarnen	2975
AR	Herisau	2577	AG	Aarau	3101
NE	Neuchâtel	2583	UR	Altdorf	3153
SH	Schaffhouse	2643	BL	Liestal	3221
AI	Appenzell	2661	SO	Soleure	3291
GR	Coire	2680	NW	Stans	3314

Source: Administration fédérale des contributions, Credit Suisse, Geostat

# Célibataire, jeune et sans prévoyance

Outre les facteurs favorisant généralement les versements dans le pilier 3a, nous nous intéressons aussi aux situations de vie des femmes qui cotisent et de celles qui ne le font pas. À l'aide d'une analyse de clusters, nous avons identifié des profils typiques de femmes exerçant une activité lucrative en Suisse, c'est-à-dire de femmes qui pourraient se constituer un 3<sup>e</sup> pilier. Cette approche permet d'identifier et de caractériser des groupes existant à l'état naturel (clusters), p. ex. en termes d'âge, de profil professionnel, de niveau de formation et de situation de vie. Les Suissesses actives peuvent être réparties en huit groupes pertinents (cf. fig. p. 15).

## **Célibataire, jeune, sans enfants – et souvent sans prévoyance individuelle**

Avec un âge moyen de 30 ans, les femmes du premier groupe sont les plus jeunes. Généralement célibataires et sans enfants, elles travaillent à un taux d'occupation élevé et perçoivent un revenu d'environ 51 000 CHF en moyenne. Malgré ce revenu relativement important à leur âge, seul un tiers d'entre elles cotise régulièrement à la prévoyance individuelle.

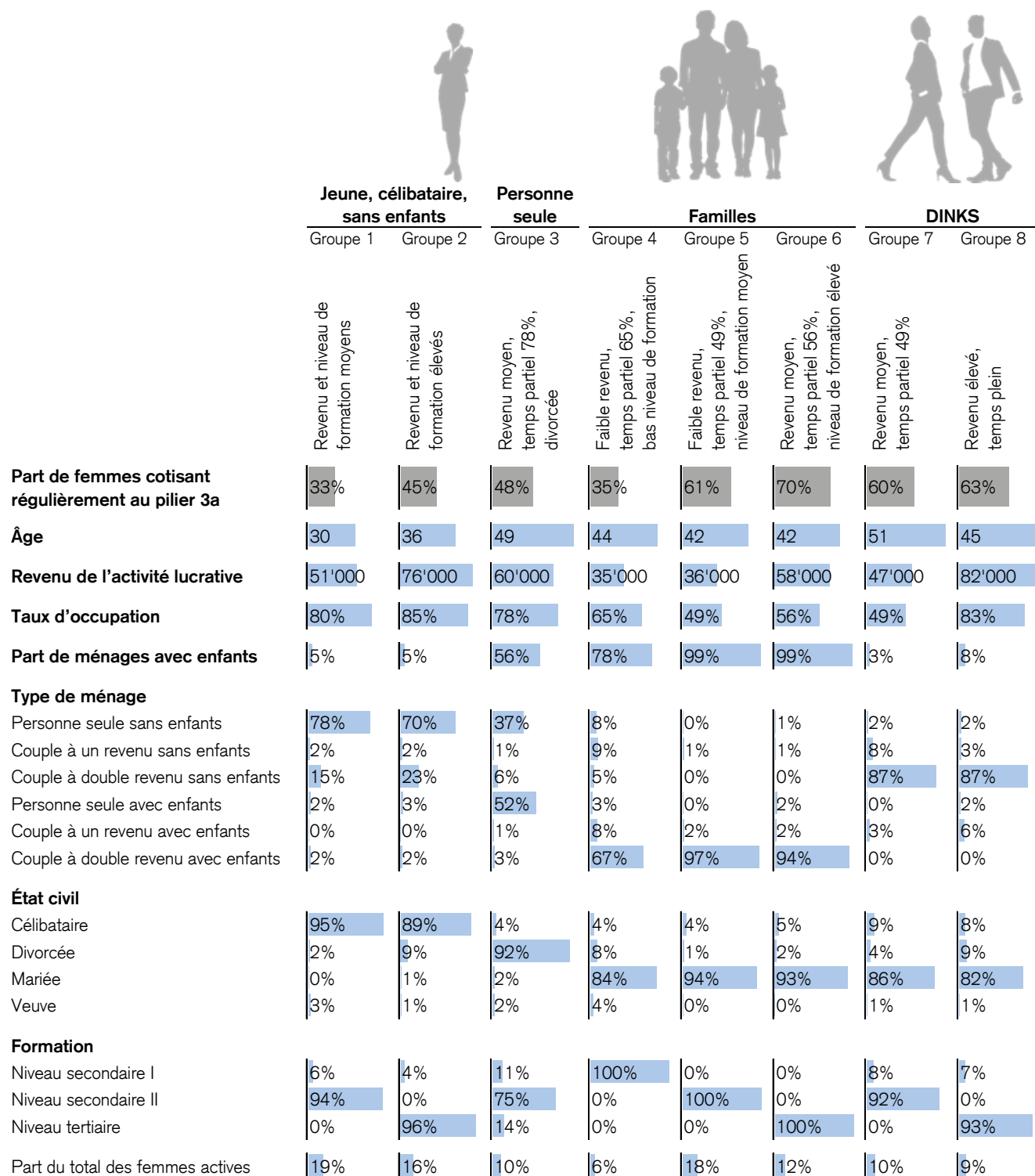
Âgées de 36 ans en moyenne, disposant d'un haut niveau de formation, les jeunes femmes célibataires du deuxième groupe réunissent les meilleures conditions pour cotiser régulièrement au pilier 3a: elles perçoivent un revenu d'environ 76 000 CHF en moyenne. Pourtant, elles ne sont que 45% à le faire. Soit d'autres possibilités de prévoyance sont privilégiées ou l'intérêt pour la prévoyance individuelle ne se développe que plus tard.

## **Mère, divorcée, seule: des obstacles à la constitution d'un 3<sup>e</sup> pilier**

À l'instar de leurs homologues des deux premiers groupes, les femmes du troisième groupe vivent seules, mais sont nettement plus âgées (49 ans en moyenne). Pour la plupart divorcées, elles possèdent un niveau de formation moyen et perçoivent un revenu de 60 000 CHF en moyenne. Pourtant, elles sont à peine la moitié à cotiser régulièrement à la prévoyance individuelle. Cela tient probablement au fait que 52% des femmes de ce groupe sont des personnes seules avec enfants, disposant éventuellement moins souvent du budget requis pour effectuer des versements.

## Vue d'ensemble des profils de prévoyance 3a des femmes suisses

Typologie des femmes basée sur différentes caractéristiques sociodémographiques et identification du comportement en matière de versement dans le pilier 3a



L'âge, le revenu de l'activité lucrative et le taux d'occupation se réfèrent aux valeurs moyennes des femmes actives dans le groupe respectif. Dans le cas des couples à un revenu, seule la femme exerce une activité lucrative.

Source: Office fédéral de la statistique (ESPA), Credit Suisse

## **Les couples à double revenu avec enfants effectuent assez régulièrement des versements**

L'analyse de clusters identifie trois groupes de femmes majoritairement issus de la catégorie des couples mariés à double revenu avec enfants.

Avec 70%, la part de femmes alimentant régulièrement le pilier 3a est la plus élevée dans le groupe 6. Presque une femme active sur huit entre dans ce profil. Le groupe en question se compose de femmes avec un bon niveau de formation, qui perçoivent un revenu moyen de 58 000 CHF malgré un travail à temps partiel de 56%. En dépit d'un revenu individuel nettement inférieur à celui des femmes des couples à double revenu sans enfants, ce groupe investit beaucoup plus souvent dans la prévoyance individuelle (70% effectuent des versements, contre 60% et 63% dans les groupes 7 et 8 respectivement).

Les femmes du groupe 5 perçoivent un revenu sensiblement inférieur (36 000 CHF), mais leur taux d'occupation n'est que de 49%. 61% d'entre elles cotisent néanmoins régulièrement au pilier 3a. La situation financière totale du ménage facilite probablement les versements. Avec une part de 18% des femmes actives, ce profil se rencontre assez fréquemment.

Les femmes du groupe 4 perçoivent un revenu moyen comparable, mais pour un taux d'occupation de 65%. En plus des couples à double revenu avec enfants, ce groupe comporte 17% de couples à un revenu, c'est-à-dire que la femme subvient aux besoins de la famille. Ici, seule

une femme sur trois environ effectue des versements réguliers dans la prévoyance individuelle. On peut supposer que ces ménages sont davantage tributaires du deuxième revenu et que la constitution d'un 3<sup>e</sup> pilier passe au second plan.

## **DINKS: seules 60% d'épargnantes 3a en dépit de meilleures conditions**

Les deux derniers groupes (près d'un cinquième des femmes actives) se composent principalement de couples à double revenu sans enfants (double income no kids, DINKS). La femme typique du groupe 7 est âgée de 51 ans, est titulaire d'un diplôme du niveau secondaire II, travaille à 49% et gagne environ 47 000 CHF. Le groupe 8 comprend des femmes un peu plus jeunes, mieux formées, ayant un taux d'occupation élevé et percevant le revenu moyen le plus important de tous les groupes (82 000 CHF). Malgré ces conditions supposément bonnes, la part de femmes ne cotisant pas régulièrement au pilier 3a est relativement élevée dans ces deux groupes (40% et 37% respectivement).

## **Les femmes sans enfants pourraient épargner davantage dans le pilier 3a**

L'analyse de clusters a révélé que, parmi les couples à double revenu, les femmes avec enfants alimentent plus fréquemment le pilier 3a que celles qui n'en ont pas, malgré un taux d'occupation et un revenu nettement inférieurs en moyenne (cf. fig.). L'épargne 3a permet de compenser en partie les prestations réduites du 2<sup>e</sup> pilier et, éventuellement, du premier. Les mères percevant un revenu plutôt bas effectuent plus rarement des versements réguliers, et le montant est sans doute nettement plus faible.



Les femmes sans enfants en particulier auraient le potentiel d'effectuer des versements encore plus systématiques dans le pilier 3a. Ainsi, les femmes des groupes 7 et 8, souvent aisées et vivant avec un partenaire exerçant également une activité lucrative, pourraient pallier d'éventuelles lacunes de prévoyance dans le 2<sup>e</sup> pilier (p. ex. si elles ont travaillé à temps partiel). La charge fiscale peut de plus être réduite.<sup>4</sup>

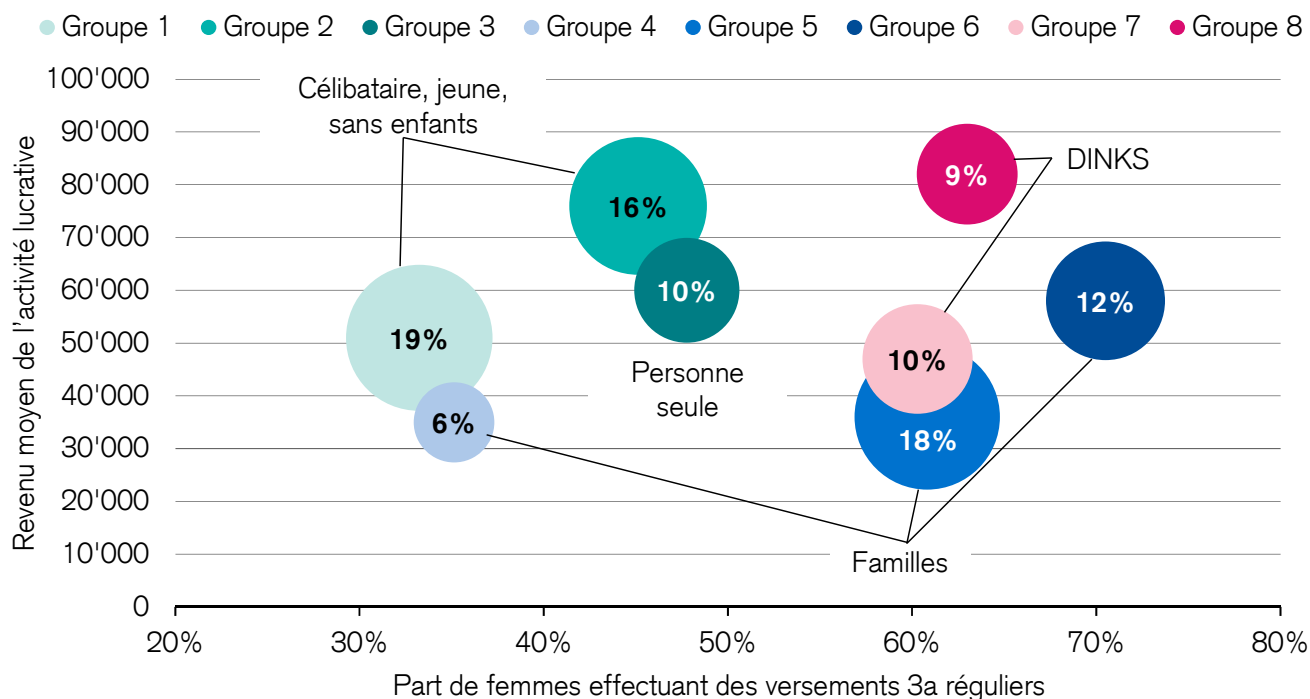
Enfin, les femmes jeunes et célibataires (groupes 1 et 2), qui représentent plus d'un tiers des Suissesses actives, pourraient encore mieux exploiter les avantages de la prévoyance individuelle. Le versement régulier d'au moins un petit montant devrait être financièrement possible dans nombre de cas – et certaine-

ment plus facile que dans les phases ultérieures de la vie. Cela serait judicieux du point de vue de la constitution de fortune: Celui qui recourt le plus tôt possible à l'épargne-prévoyance profite de l'effet des intérêts composés. Au vu du long horizon de placement, des solutions de prévoyance-titres peuvent de plus accroître les opportunités de rendement.

Au chapitre suivant, nous montrons comment des facteurs tels que le revenu, le travail à temps partiel ou les interruptions d'activité influent sur la situation financière après le départ à la retraite. Les versements dans le 3<sup>e</sup> pilier peuvent ici s'inscrire en complément des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers en vue de réduire les lacunes de prévoyance et de garantir un niveau de vie décent à la retraite.

### Les DINKS et les jeunes femmes pourraient effectuer des versements encore plus régulièrement

Revenu moyen et fréquence des versements des huit groupes identifiés; taille du cercle: part du total des femmes actives



Source: Office fédéral de la statistique (ESPA), Credit Suisse

<sup>4</sup> Pour une analyse financière globale de l'épargne 3a, cf. Credit Suisse (2018), Prévoyance vieillesse individuelle: épargne 3a en Suisse, à partir de la page 33.

# Mind the gap: identifier et réduire les lacunes d'épargne

Les précédents chapitres ont révélé de grandes disparités dans la fréquence et le montant des versements dans le pilier 3a: la situation de vie, et notamment le taux d'occupation et le revenu qui en découle, sont des facteurs essentiels. Les femmes présentent plus souvent que la moyenne des modèles de revenu et de versement qui freinent la constitution de la fortune non seulement dans le 3<sup>e</sup> pilier, mais aussi dans tous les domaines de la prévoyance vieillesse. Car l'activité lucrative joue un rôle majeur dans les trois piliers.

### **L'activité lucrative a un impact dans les trois piliers**

Dans le 1<sup>er</sup> pilier, le montant de la rente AVS dépend non seulement des cotisations payées à partir du 20<sup>e</sup> anniversaire, mais aussi du revenu moyen perçu durant la vie active: seules les personnes qui ont effectué sans lacunes des versements et ont gagné au moins 85 320 CHF par an sur cette période touchent la rente maximale (actuellement 2370 CHF pour une personne seule et 3555 CHF pour un couple marié). Des bonifications pour tâches éducatives peuvent être prises en

compte dans le calcul de la rente AVS pour les années pendant lesquelles les enfants étaient âgés de moins de 16 ans. Elles viennent s'ajouter au revenu annuel moyen déterminant pour le calcul et peuvent influencer sur le montant de la rente.

Dans le 2<sup>e</sup> pilier, les interruptions d'activité ou un taux d'occupation réduit peuvent fortement grever la constitution du capital de vieillesse. À cet égard, les personnes à revenu faible sont affectées de manière disproportionnée puisqu'une déduction de coordination fixe, indépendante du revenu, est retirée du salaire assuré par la moitié des institutions de prévoyance environ.<sup>5</sup> En outre, un employé doit actuellement percevoir un salaire annuel minimum de 21 330 CHF pour être assuré dans le régime obligatoire de la LPP. Plus une pause professionnelle intervient tard au cours de la vie active, plus les lacunes de versements sont importantes en règle

<sup>5</sup> Comme près de la moitié des caisses de pension suisses n'appliquent plus de déduction de coordination ou appliquent une déduction flexible, nous utilisons, dans les scénarios ci-après, une valeur inférieure aux 24 885 CHF prévus par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

générale. En effet, le salaire s'accroît normalement au fil des années, et les cotisations LPP augmentent avec l'âge, de 7% à 25 ans à 18% à compter de 55 ans.

Les versements dans le pilier 3a sont eux aussi liés à l'activité lucrative. Seules les personnes touchant un revenu soumis à l'AVS peuvent en effectuer. Une pause professionnelle prolongée fait donc perdre la possibilité de constituer une épargne 3a. Les dispositions légales ne permettent pas de rattraper ultérieurement les années manquantes.

### **Constitution de la fortune dans le cycle de vie: scénarios**

Notre modèle d'analyse de la constitution de la fortune dans la prévoyance vieillesse permet d'étudier en détail les répercussions des pauses professionnelles et du travail à temps partiel sur les trois piliers.

À titre d'illustration, nous considérons tout d'abord, dans le scénario A, la constitution de la fortune dans la prévoyance professionnelle et le pilier 3a pour une personne célibataire entrant dans le segment de revenus moyens qui n'a pas fait de pause professionnelle (cf. fig. du haut p. 20). Afin de rester le plus proche possible de la réalité, nous prenons le cas concret d'une enseignante<sup>6</sup> et supposons une certaine évolution du salaire durant la vie active: de 70 000 CHF à 25 ans à

100 000 CHF au moment de la retraite. Sur la base des cotisations LPP usuelles et d'une rémunération annuelle moyenne des avoirs auprès de la caisse de pension de 2%, l'avoir de vieillesse dans la prévoyance professionnelle avoisine 519 000 CHF au moment de la retraite. Si en outre notre enseignante verse régulièrement le montant maximal dans le pilier 3a, la fortune dans ce dernier atteint presque 436 000 CHF dans l'hypothèse d'un rendement annuel de 2%<sup>7</sup> également.

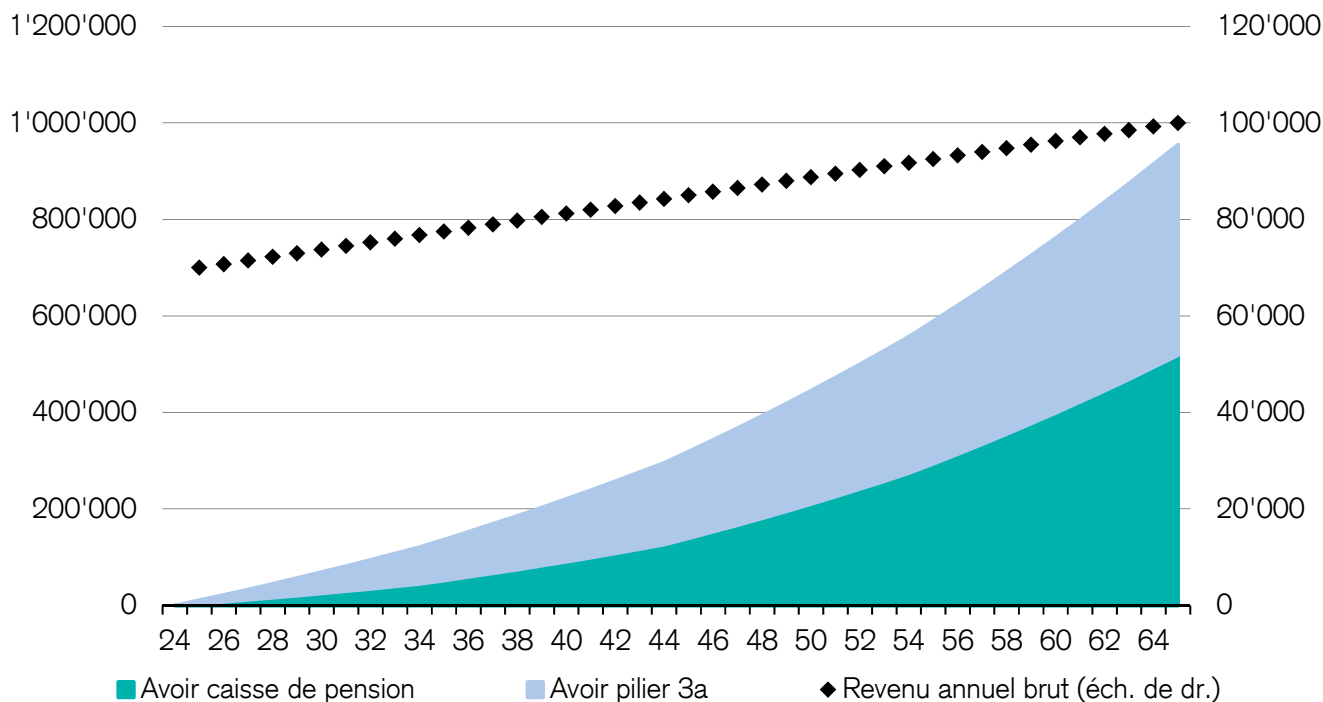
Le scénario B (cf. fig. du bas p. 20) montre la constitution de la fortune si l'enseignante interrompt son activité pendant 6 ans, de 30 à 35 ans. Elle ne perçoit aucun revenu sur cette période et ne peut donc pas alimenter le pilier 3a. À la suite de cette interruption, elle travaille à temps partiel à 60% durant 8 ans, puis à nouveau à temps plein jusqu'à sa retraite. À ce moment, son avoir auprès de la caisse de pension se monte à 424 000 CHF du fait des versements et de l'effet des intérêts composés réduits. Si elle a versé le montant maximal dans le pilier 3a durant toutes ses années de travail, l'avoir 3a atteint près de 356 000 CHF. L'interruption d'activité et le travail à temps partiel diminuent l'épargne dans la caisse de pension et le pilier 3a de respectivement 95 000 CHF et 80 000 CHF environ.

<sup>6</sup> S'agissant des segments de revenus, les exemples de ce chapitre portent sur les cas suivants: enseignante avec brevet, sans fonction de cadre; vendeuse dans le commerce de détail avec formation professionnelle, sans fonction de cadre; juriste en conseil légal, diplômée d'une haute école, avec fonction de cadre supérieur/moyen en fin de carrière (source: Salarium – Calculateur de salaire individuel 2016, OFS).

<sup>7</sup> Nous nous fondons sur un modèle 3a mixte avec compte à intérêts et solution de prévoyance-titres.

### Scénario A: constitution de la fortune sans interruption d'activité

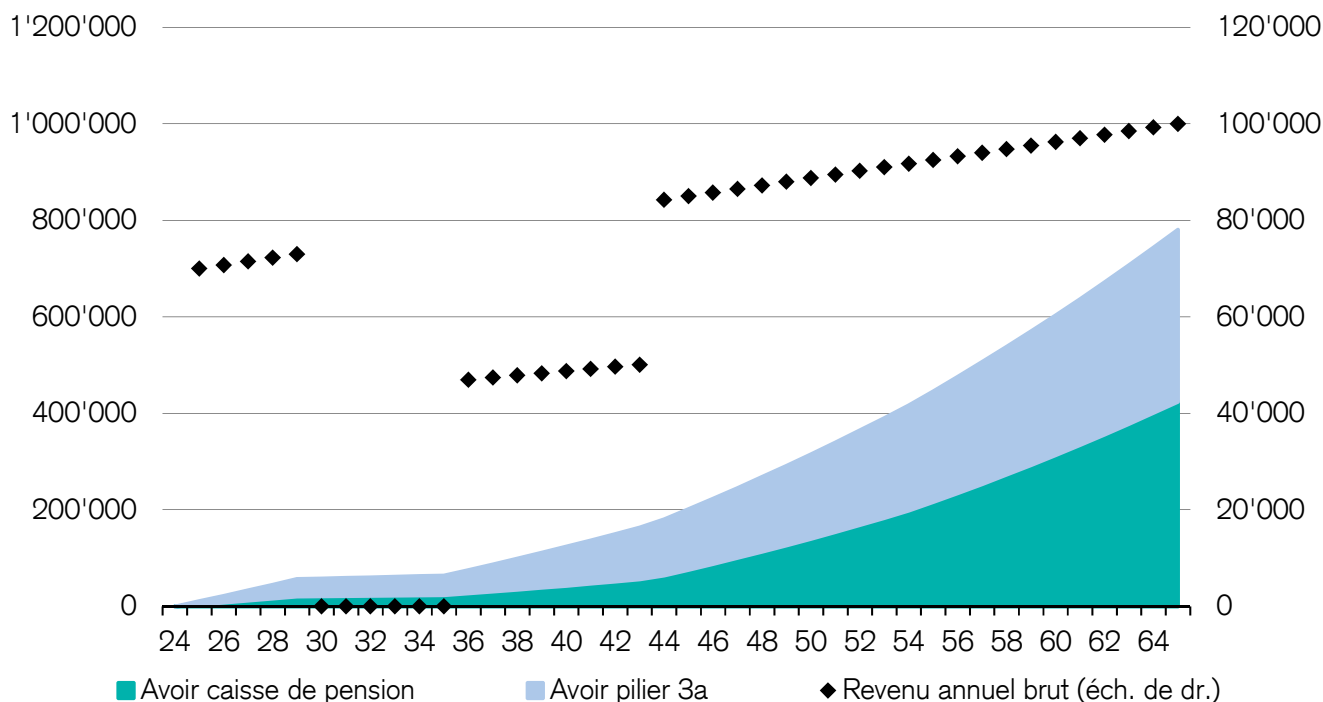
Évolution de la fortune dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers; évolution salariale de 70 000 à 100 000 CHF, versement annuel de 6826 CHF dans le pilier 3a, taux d'intérêt/rendement moyen de 2% p.a.



Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Source: Credit Suisse

### Scénario B: interruptions d'activité et temps partiel freinent la constitution de l'avoir de vieillesse

Évolution de la fortune dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers; évolution salariale de 70 000 à 100 000 CHF, interruption d'activité de 6 ans suivie de 8 années de travail à temps partiel à 60%, versement annuel de 6826 CHF dans le pilier 3a (sauf durant l'interruption), taux d'intérêt/rendement moyen de 2% p.a.



Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Source: Credit Suisse

## **L'AVS et la caisse de pension ne suffisent souvent pas**

Dans le scénario A, l'enseignante qui n'a pas interrompu son activité perçoit à la retraite une rente AVS de 27 500 CHF par an environ et une rente de la caisse de pension de près de 33 500 CHF (cf. fig. du haut p. 22). Son revenu brut de l'AVS et de la caisse de pension atteint ainsi 61 000 CHF. Dans le scénario B, le revenu brut se révèle inférieur de quelque 14% (53 000 CHF) puisque les rentes de l'AVS et de la caisse de pension sont plus faibles. L'objectif de prestations de la prévoyance obligatoire prévoit que l'AVS et la caisse de pension couvrent ensemble environ 60% du dernier salaire. Il n'est ainsi atteint que dans le scénario A.

Les besoins financiers après le départ à la retraite diffèrent d'une personne à l'autre et doivent être examinés en détail au cas par cas. En planification financière, on estime en général que 80% du dernier revenu sont nécessaires. Cela correspond à 80 000 CHF dans le cas de l'enseignante. La lacune d'épargne, à savoir l'écart entre les besoins financiers et les prestations de la prévoyance publique et professionnelle, se monte donc pour cette personne à 19 000 ou 27 000 CHF en fonction du scénario.

Considérons à présent ces mêmes scénarios pour les segments de revenus inférieurs et supérieurs, en prenant l'exemple d'une vendeuse (évolution de salaire de 50 000 à 70 000 CHF) et d'une juriste (95 000 à 200 000 CHF). Dans le scénario B avec interruption d'activité et temps partiel, la réduction du salaire brut issu des deux premiers piliers est de 14%

pour le segment de revenus inférieurs et de 11% pour le segment de revenus supérieurs par rapport au scénario A.

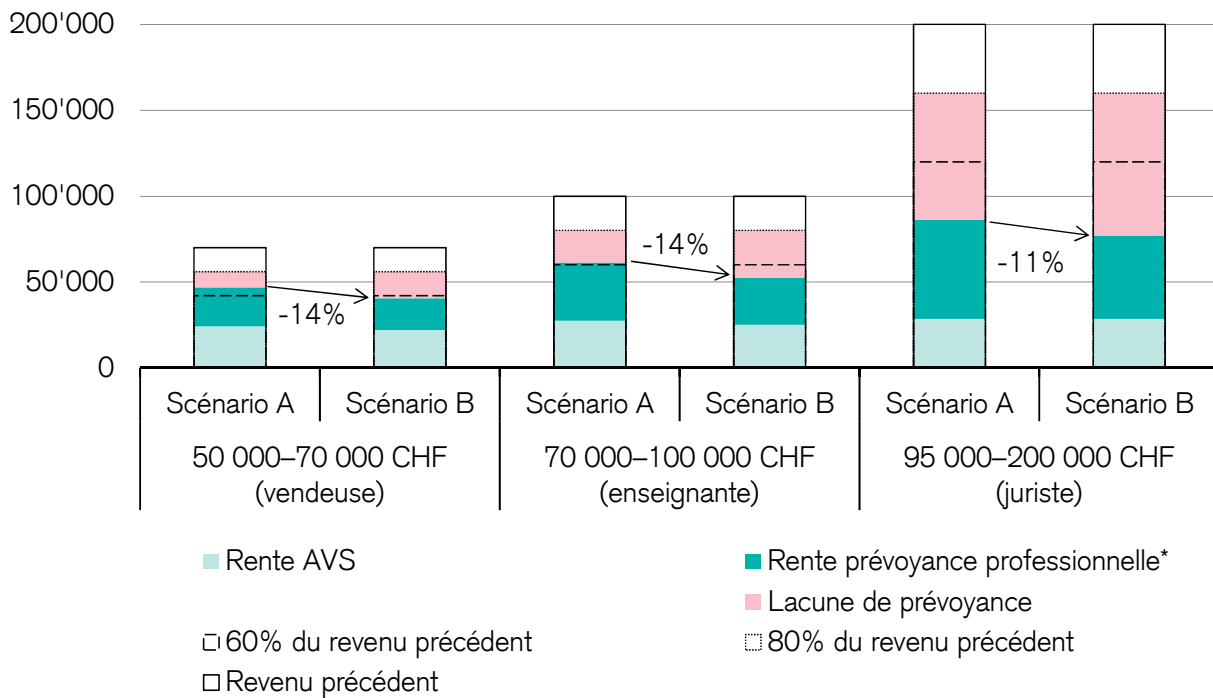
Des lacunes d'épargne apparaissent dans les trois exemples. Elles s'accroissent avec l'augmentation du revenu: d'une part, la rente AVS ne varie pas aussi fortement en raison des planchers et des plafonds légaux; d'autre part, les taux de conversion dans le domaine surobligatoire de la prévoyance professionnelle (tranches de salaire excédant 85 320 CHF) sont en moyenne déjà nettement inférieurs aux 6,8% actuellement prescrits dans le régime obligatoire LPP. Et la tendance à la baisse des taux de conversion dans le régime surobligatoire se poursuit. L'épargne individuelle gagne ainsi en importance pour le maintien du niveau de vie habituel après le départ à la retraite.

## **La prévoyance individuelle pour compenser les lacunes d'épargne**

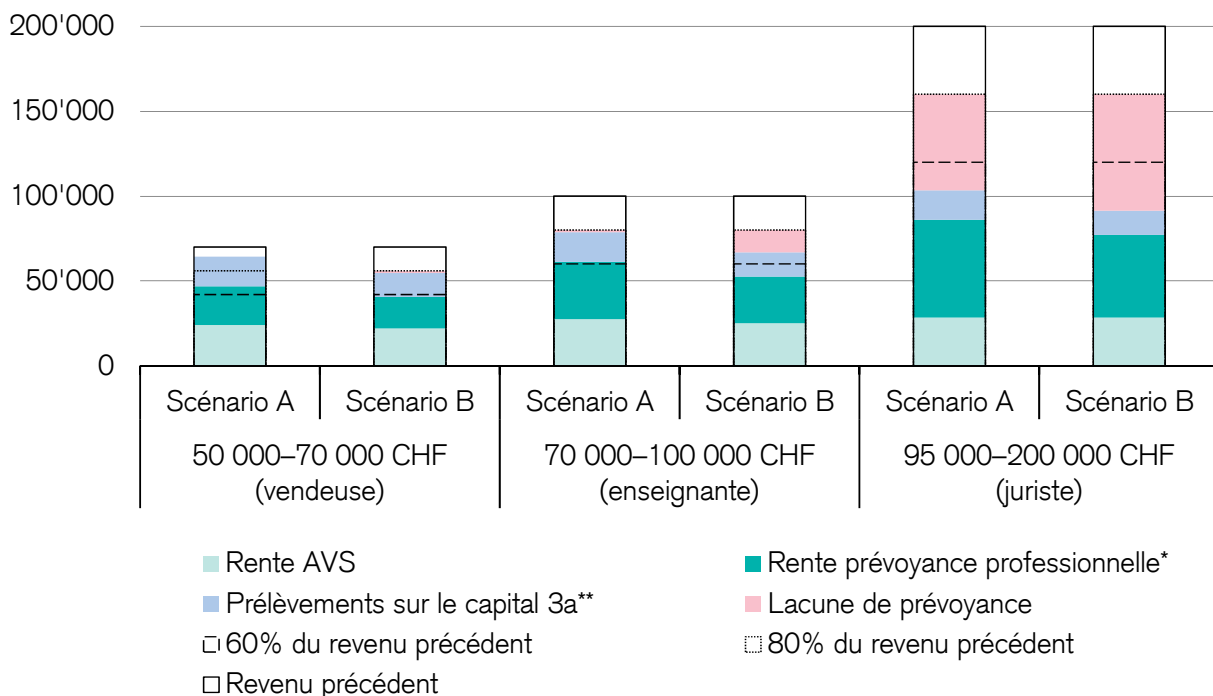
Verser tôt et régulièrement dans le pilier 3a – et effectuer ultérieurement d'éventuels rachats dans la caisse de pension – permet d'éviter la formation d'importantes lacunes de prévoyance. La figure du bas à la page 22 montre comment la lacune d'épargne diminue grâce au versement régulier du montant maximal dans le pilier 3a. Dans le scénario A, l'enseignante peut pratiquement atteindre l'objectif de 80%. La lacune résultant de l'interruption d'activité et du travail à temps partiel dans le scénario B peut être intégralement compensée: un versement annuel de l'ordre de 3500 CHF suffirait même à cet effet. Mais pour atteindre l'objectif de 80%, une lacune de prévoyance d'environ 13 000 CHF demeure

## Interruptions d'activité et travail à temps partiel réduisent les revenus des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers ...

Revenu annuel brut issu des rentes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers et des prélèvements sur le capital 3a en CHF pour différentes évolutions de salaire et les scénarios précités: scénario A = activité lucrative ininterrompue; scénario B = interruption d'activité de 6 ans suivie de 8 années de travail à temps partiel à 60%



## ... mais des versements dans le pilier 3a permettent de diminuer les lacunes d'épargne



\* Le calcul de la rente de la prévoyance professionnelle se base sur des taux de conversion hypothétiques de 6,8%, 6,5% et 5,8% respectivement pour la vendeuse, l'enseignante et la juriste. \*\* Les prélèvements sur le capital 3a s'opèrent ici sur une période de 25 ans. Par souci de simplicité, le calcul ne tient pas compte des impôts sur le retrait en capital ni des intérêts/rendements de la fortune 3a.

Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Source: Credit Suisse

même si le montant maximal est versé dans le pilier 3a. Il serait possible de pallier ce problème au moyen de formes d'épargne non liée ne présentant pas d'avantage fiscal (pilier 3b).

S'agissant des revenus plus faibles (vendeuse), il serait possible de combler presque entièrement la lacune de prévoyance en plaçant régulièrement le montant maximal dans le pilier 3a, même dans le scénario B. Dans les faits, les versements moyens se révèlent toutefois nettement inférieurs au plafond légal (cf. p. 12). Seuls 55% des personnes actives alimentent régulièrement leur pilier 3a. Même si les ressources financières ne permettent pas de payer le maximum, des montants moins importants versés régulièrement pourraient contribuer à réduire les lacunes d'épargne.

Dans le cas d'un revenu élevé, les versements dans le pilier 3a ne suffisent pas à eux seuls à combler les lacunes d'épargne. Pour autant que 80% du précédent revenu soient réellement nécessaires après le départ à la retraite, il faut compenser le manque à gagner par une forme d'épargne 3b. En fonction du profil de risque, le recours à des solutions de prévoyance-titres permet en outre d'accroître les opportunités de rendement dans le pilier 3a. Dans le 2<sup>e</sup> pilier également, il existe pour les assurés la possibilité, grâce aux plans de prévoyance 1e pour les tranches de salaire dépassant 127 980 CHF, de choisir librement la stratégie de placement en fonction de la tolérance au risque et d'obtenir ainsi des rendements potentiellement supérieurs. Les assurés assument toutefois le risque de placement eux-mêmes dans ce cas.<sup>8</sup>

<sup>8</sup> Pour plus d'informations, cf. Credit Suisse (2018), Prévoyance professionnelle: capital ou rente?, p. 19 ss

# Faudrait-il étendre le pilier 3a?

Une bonne couverture des besoins financiers à la retraite est essentielle du point de vue sociopolitique. Les avantages fiscaux conférés à l'épargne dans la prévoyance liée (pilier 3a) encouragent à prendre plus de responsabilité personnelle dans la constitution d'avoirs suffisants pour garantir un niveau de vie décent après le départ à la retraite. En outre, au vu de la baisse des taux de conversion dans la part surobligatoire de la prévoyance professionnelle, le 3<sup>e</sup> pilier gagne en importance en tant que complément à l'«épargne forcée». Par conséquent, le débat politique et public portant sur l'extension de cette forme d'épargne s'intensifie.

### Relèvement des plafonds

Une proposition d'augmentation des plafonds déductibles dans le 3<sup>e</sup> pilier est actuellement pendante au Parlement. Une motion signée par des membres des partis bourgeois demande un relèvement du montant maximal de 6826 CHF à 15 000 CHF pour les salariés et de 34 128 CHF à 45 000 CHF pour les personnes actives sans prévoyance pro-

fessionnelle.<sup>9</sup> Le Conseil fédéral rejette une telle augmentation, rappelant dans sa prise de position que, selon l'enquête sur le budget des ménages, même les ménages disposant d'un revenu brut de 105 000 CHF (classe de revenus moyens) n'épargnent aujourd'hui qu'environ 10 000 CHF. En outre, seuls quelque 13% des contribuables verseraient déjà intégralement les montants maximaux actuels pourtant plus faibles. Un relèvement du plafond profiterait surtout aux assurés ayant un revenu imposable supérieur à 100 000 CHF et se traduirait par des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 350 millions CHF par an.

Une hausse significative des versements dans le pilier 3a se heurte dans de nombreux cas certainement à des obstacles financiers. Il ne peut cependant pas être automatiquement exclu, sur la base des allocations budgétaires *actuelles*, que des incitatifs supplémentaires à l'épargne 3a n'entraîneraient pas une augmentation du taux d'épargne, même pour les ménages à revenu moyen. Dans les faits, l'efficacité

<sup>9</sup> Cf. [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) (base de données des objets parlementaires Curia Vista); motion 18.3836 «Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle».



de cette mesure dans le renforcement de la prévoyance des personnes avec des prestations de vieillesse réduites devrait néanmoins être limitée. En outre, elle est loin de faire l'unanimité: une enquête représentative mandatée par l'Association prévoyance suisse (VVS) a révélé qu'une petite majorité de 52% de la population suisse était favorable à une augmentation du montant maximal 3a, contre 28% d'opposants et 20% d'indécis (cf. fig.).

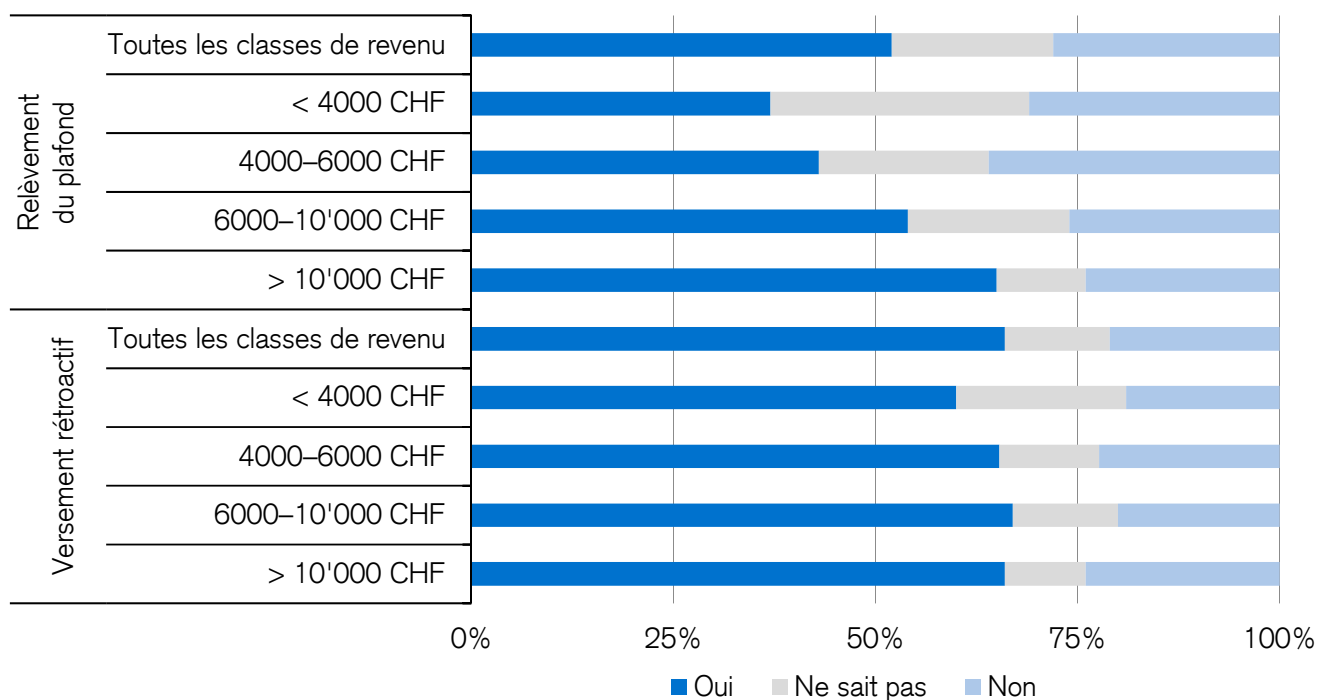
### Ouverture du pilier 3a aux personnes sans activité lucrative

Ces dernières décennies, différentes interventions demandant l'ouverture de l'épargne de prévoyance 3a aux personnes sans activité lucrative ont été déposées au Parlement. Les personnes

sans travail rémunéré parce qu'elles assument p. ex. des tâches d'éducation et de garde pourraient ainsi également accéder à la prévoyance privée fiscalement privilégiée. Une ouverture aux enfants et aux jeunes adultes serait aussi envisageable. Bien que la possibilité d'une prévoyance individuelle pour les personnes sans activité lucrative ait trouvé un certain appui, sa réalisation a échoué jusqu'ici. De l'avis du Conseil fédéral, une mise en œuvre dans le cadre de la prévoyance professionnelle augmenterait encore la complexité du système. Mais une application dans le cadre de la législation fiscale se fait également toujours attendre: l'activité lucrative reste la pierre angulaire de la prévoyance vieillesse.

### Une possibilité de versement rétroactif semble susceptible de réunir une majorité

Acceptation de la proposition de relever le plafond 3a et/ou d'une possibilité de versement rétroactif dans le pilier 3a, par classe de revenu mensuel brut, enquête effectuée en mai 2018



Source: Association prévoyance suisse/Sotomo, Credit Suisse

## Possibilité de versement rétroactif

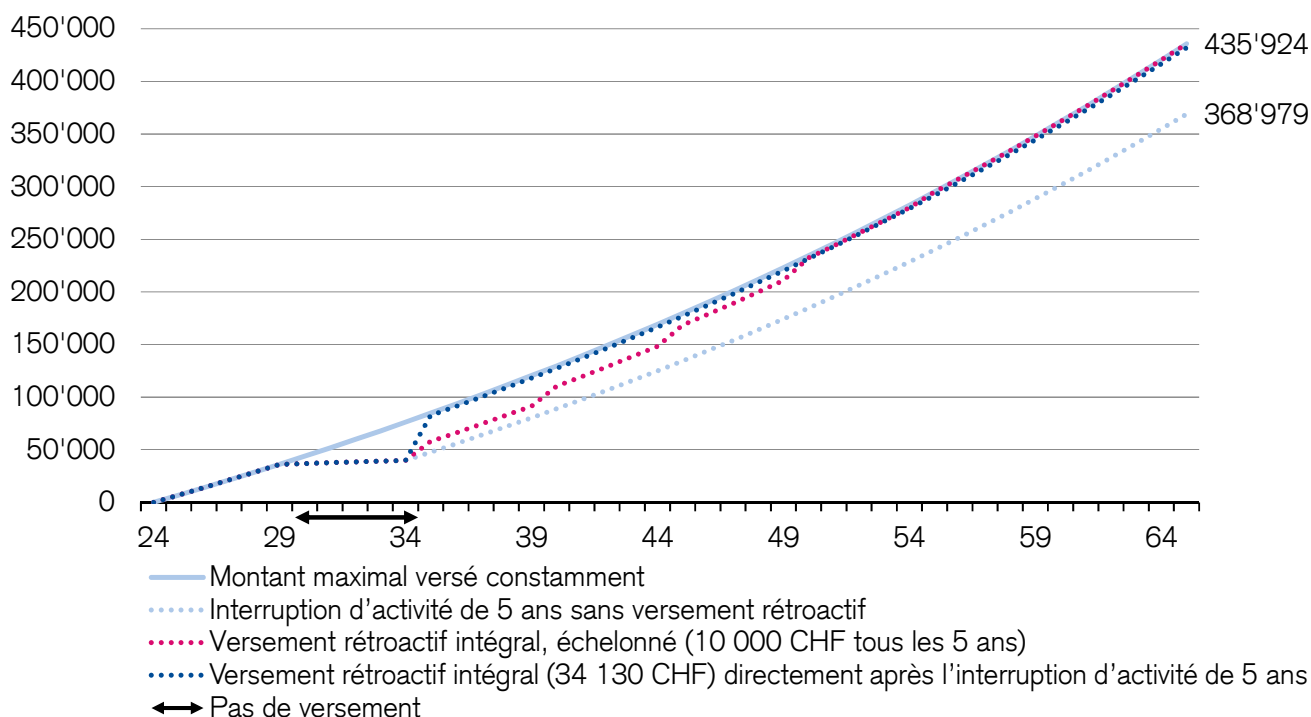
La possibilité de combler les lacunes de prévoyance résultant d'interruptions du parcours professionnel semble plus facile à mettre en place que l'extension de l'épargne 3a aux personnes sans activité lucrative. Lors de l'enquête réalisée par l'Association prévoyance suisse, deux tiers des sondés se sont déclarés favorables à la possibilité de cotiser de manière rétroactive au pilier 3a lorsque le montant maximal n'a pas été versé certaines années (cf. fig. p. 25). Cette adhésion est indépendante du revenu ou de l'orientation politique. Quelles seraient les modalités concrètes d'un tel rachat a posteriori dans le pilier 3a?

La proposition de réforme de l'Association prévoyance suisse prévoit une possibilité de rattraper les versements manquants, comme c'est le cas aujourd'hui avec les rachats dans le 2<sup>e</sup> pilier. Contrairement à l'augmentation des plafonds, il ne s'agirait pas d'étendre l'épargne fiscalement privilégiée dans le 3<sup>e</sup> pilier, mais seulement d'inciter à combler les lacunes.

La figure ci-dessous illustre différents modèles de rachats rétroactifs dans le pilier 3a. Avec un versement régulier du montant maximal actuellement en vigueur (6826 CHF) et un rendement moyen de 2% p.a., près de 436 000 CHF pourraient être épargnés jusqu'à la retraite,

## Possibilité de versement échelonné un peu plus réaliste pour les classes moyennes

Évolution de la fortune en cas de versement annuel du montant maximal en vigueur de 6826 CHF dans le pilier 3a (sauf durant la période d'interruption d'activité); taux d'intérêt/rendement moyen de 2% p.a.; illustration de diverses variantes de versement rétroactif



Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent pas des indicateurs fiables des résultats futurs. Source: Credit Suisse

soit presque 67 000 CHF de plus que dans le cas d'une interruption des versements durant 5 ans entre 30 et 34 ans (lignes en bleu clair).

Selon la proposition de l'Association prévoyance suisse, cette lacune pourrait être comblée par des rachats a posteriori. La somme de rachat correspondrait ici à la différence entre l'avoir 3a maximal (c'est-à-dire en cas de versement annuel du plafond, y c. intérêts/rendement) et l'avoir effectivement épargné à un moment donné. Les rachats pourraient être opérés pour la première fois à l'âge de 30 ans, puis tous les cinq ans au maximum, à hauteur de 34 130 CHF au plus à chaque fois (5x le montant maximal actuel). Ce plafonnement des rachats réduirait le risque qu'ils soient effectués uniquement dans un but d'optimisation fiscale [p. ex. dépôt d'un montant élevé en une fois pour effectuer un retrait (anticipé) de capital peu de temps après]. À l'instar de ce qui est prévu pour le 2<sup>e</sup> pilier, des périodes de blocage entre les dates de rachat et un retrait anticipé de capital pourraient être définis en complément.

Après une interruption des versements de 5 ans, il serait possible, outre le versement du plafond usuel, de procéder à un rachat à concurrence de 5 montants maximaux (ligne en bleu foncé). Un paiement de plus de 40 000 CHF en une fois paraît toutefois peu réaliste pour de nombreux ménages, en particulier après une pause professionnelle prolongée. Un rachat échelonné serait plus envisageable: la lacune pourrait ainsi être réduite ou comblée progressivement sur plusieurs années, p. ex. via un rachat de 10 000 CHF tous les 5 ans (ligne rouge).

Cette formule aiderait également les personnes moins fortunées à se constituer une épargne dans le 3<sup>e</sup> pilier.

### **Flexibilisation du pilier 3a à étudier**

Les propositions de réforme évoquées auraient toutes des répercussions sur les recettes fiscales de l'État. Le relèvement du plafond, l'élargissement du cercle de personnes et l'introduction d'une possibilité de paiement rétroactif se traduiraient probablement par des versements plus importants dans le pilier 3a. Mais comme les montants déposés sont intégralement déductibles du revenu imposable, il en découlerait des pertes de recette fiscales. Par ailleurs, aucun impôt sur la fortune, sur le revenu ou anticipé n'est dû pendant toute la durée d'investissement du capital 3a. Néanmoins, une partie de ce manque à gagner serait compensée par l'augmentation correspondante des recettes fiscales tirées des retraits en capital.

Une réforme du 3<sup>e</sup> pilier pourrait cependant se révéler judicieuse même si elle implique une légère réduction des recettes fiscales. Des incitations accrues à se constituer une prévoyance individuelle en plus de l'«épargne forcée» pourraient avoir un impact positif sur la situation financière après le départ à la retraite, notamment parce que les prestations des caisses de pension diminuent suite à la baisse des taux de conversion dans le régime sur-obligatoire. La possibilité de versement rétroactif permettrait en particulier de réduire les lacunes de cotisation dans le pilier 3a résultant d'interruptions d'activité, ce dont bénéficieraient en particulier les femmes, mais aussi les étudiants, les

participants à une formation continue ou toute personne prenant une pause professionnelle pour d'autres motifs. Les nombreux actifs qui n'effectuent pas ou que peu de versements, parmi lesquels figurent beaucoup de jeunes, en profiteraient

également. Grâce à un système plus flexible, il serait possible d'épargner davantage pendant les années «fastes» et de compenser ainsi une partie des versements manqués.

## Information importante

Le présent rapport reflète les opinions du département Investment Strategy du CS et n'a pas été préparé conformément aux exigences légales destinées à promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. Il ne s'agit nullement d'un produit du département Research du Credit Suisse bien qu'il comprenne des recommandations issues de la recherche ayant été publiées. CS a mis en place des politiques pour gérer les conflits d'intérêts, y compris des politiques relatives au traitement en amont de la diffusion de la recherche en investissements. Ces politiques ne s'appliquent toutefois pas aux opinions des stratégies en investissement mentionnées dans le présent rapport.

## Avertissement sur les risques

Chaque investissement implique des risques, notamment en matière de fluctuations de valeur et de rendement. Si un investissement est libellé dans une devise autre que votre monnaie de référence, les variations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur, le prix ou le revenu.

Pour une discussion sur les risques afférents aux placements dans les titres mentionnés dans ce rapport, veuillez consulter ce lien Internet <https://investment.credit-suisse.com/gr/riskdisclosure/>

Le présent rapport comporte des informations concernant des placements impliquant des risques particuliers. Vous devriez prendre conseil auprès de votre conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement basée sur le présent rapport ou pour toute explication concernant le contenu de ce dernier. Des informations complémentaires sont également disponibles dans la brochure explicative intitulée «Risques particuliers dans le négoce de titres» disponible auprès de l'Association suisse des banquiers.

**Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Des commissions, des frais ou toute autre charge comme les fluctuations du taux de change peuvent avoir des répercussions sur les performances.**

## Risques inhérents aux marchés financiers

Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats futurs. Le prix et la valeur des investissements mentionnés ainsi que tout revenu susceptible d'en résulter peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Si un investissement est libellé dans une devise autre que votre monnaie de référence, les variations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la valeur, le prix ou le revenu. Il vous est recommandé de consulter le(s) conseiller(s) que vous estimez nécessaire(s) pour vous aider à déterminer ces paramètres. Il se peut qu'aucun marché public n'existe pour certains investissements, ou que ceux-ci ne soient négociables que sur un marché secondaire restreint. Lorsqu'un marché secondaire existe, il est impossible de prévoir le prix auquel les investissements se négocieront sur ledit marché ou s'il sera ou non liquide.

## Marchés émergents

Lorsque le présent rapport traite des marchés émergents, vous devez avoir conscience qu'il existe un certain nombre de risques et d'incertitudes inhérents aux investissements et transactions dans différents types de placements ou, relatifs ou liés, aux émetteurs et débiteurs constitués en société, implantés ou exerçant des activités commerciales sur les marchés des pays émergents. Les placements relatifs aux marchés des pays émergents peuvent être considérés comme des placements spéculatifs et leur cours seront bien plus volatils que le cours des placements concernant les marchés des pays les plus développés. Les investissements dans des placements relatifs aux marchés émergents sont destinés uniquement aux investisseurs avertis ou professionnels expérimentés qui connaissent les marchés en question, sont capables d'apprécier et de tenir compte des divers risques inhérents à ce type de placements et possèdent les ressources financières nécessaires pour supporter le risque substantiel de perte d'investissement inhérent à ce type de placements. Il vous incombe de gérer les risques liés à tout placement relatif aux marchés des pays

émergents et l'affectation des actifs de votre portefeuille. Vous devriez demander l'avis de vos conseillers concernant les différents risques et facteurs à prendre en considération lors d'un investissement dans des placements relatifs aux marchés émergents.

## Placements alternatifs

Les hedge funds ne sont pas soumis aux nombreuses réglementations en matière de protection des investisseurs qui s'appliquent aux investissements collectifs autorisés et réglementés. Quant aux gestionnaires de hedge funds, ils ne sont pas réglementés pour la plupart. Les hedge funds ne se limitent pas à une discipline d'investissement ou une stratégie de négoce particulière et cherchent à tirer profit des différents types de marchés en recourant à des stratégies de levier, relatives à des dérivés et d'investissement spéculatif complexes qui accroissent le risque de perte d'investissement.

Les transactions sur marchandises affichent un niveau de risque élevé et sont inadaptées à la plupart des investisseurs privés. L'étendue de la perte due aux mouvements du marché peut être substantielle, voire déboucher sur une perte totale. Les investisseurs immobiliers sont exposés à la liquidité, aux devises étrangères et à d'autres risques, y compris aux risques cycliques, aux risques du marché local et local ainsi qu'aux risques environnementaux et aux modifications légales.

## Risques de taux d'intérêt et de crédit

La valeur d'une obligation dépend de la solvabilité de l'émetteur et/ou du garant (le cas échéant), laquelle peut changer sur la durée de l'obligation. En cas de défaillance de l'émetteur et/ou du garant de l'obligation, celle-ci ou tout revenu en découlant n'est pas garanti(e) et vous pouvez perdre tout ou partie de l'investissement initial.

## Département Investment Strategy

Il incombe aux stratégies en investissement d'assurer une formation à la stratégie multi classes d'actifs et la mise en œuvre qui en résulte dans le cadre des affaires discrétionnaires et consultatives du CS. Les portefeuilles modèles ne sont fournis qu'à titre indicatif, le cas échéant. L'allocation de vos actifs, la pondération de votre portefeuille et ses performances paraissent très différentes selon les circonstances particulières dans lesquelles vous vous trouvez et votre tolérance aux risques. Les opinions et les points de vue des stratégies en investissement peuvent se démarquer de ceux des autres divisions du CS. Les points de vue des stratégies en investissement peuvent évoluer avec le temps sans préavis et sans obligation de mise à jour. Le CS n'est nullement tenu de garantir que lesdites mises à jour soient portées à votre attention.

Les stratégies en investissement peuvent parfois faire référence à des articles précédemment publiés par Research, y compris des changements de recommandations ou de notations présentés sous forme de listes. Les recommandations contenues dans le présent document sont des extraits des recommandations précédemment publiées par Credit Suisse Research et/ou des références à celles-ci. Pour les actions, il s'agit de la note relative à la société ou du résumé relatif à la société de l'émetteur. Les recommandations relatives aux obligations peuvent être consultées dans la publication Research Alert (bonds) ou Institutional Research Flash/Alert – Credit Update Switzerland respective. Ces documents sont disponibles sur demande ou sur <https://investment.credit-suisse.com>. Les notifications sont disponibles sur [www.credit-suisse.com/disclosure](http://www.credit-suisse.com/disclosure)

## Clause de non-responsabilité générale / Information importante

Ce rapport n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, quelque personne ou entité que ce soit qui serait citoyenne, résidente ou située dans une localité, un Etat, un pays ou une autre juridiction où une telle distribution, publication, disponibilité ou utilisation serait contraire à la législation ou réglementation ou soumettrait le CS à des obligations d'enregistrement ou de licence au sein de ladite juridiction.

Les références au Credit Suisse effectuées dans ce rapport comprennent Credit Suisse AG, la banque suisse, ses succursales et ses

sociétés affiliées. Pour plus d'informations sur notre structure, veuillez consulter le lien suivant: <https://www.credit-suisse.com>

**NE PAS DISTRIBUER NI UTILISER À DES FINS DE PROSPECTION OU DE CONSEIL:** Le présent rapport est fourni uniquement à des fins d'information et d'illustration et n'est destiné qu'à votre seul usage. Il ne constitue ni une sollicitation ni une offre ou recommandation à l'achat ou à la vente de titres ou d'autres instruments financiers. Toute information englobant des faits, des opinions ou des citations peut être condensée ou résumée et se réfère à la date de rédaction. Les informations contenues dans le présent rapport ont été fournies à titre de commentaire général de marché et ne constituent en aucune manière une forme de conseil financier réglementé, ou de service juridique, fiscal ou autre service financier réglementé. Elles ne tiennent pas compte des objectifs, de la situation ou des besoins financiers d'une quelconque personne – autant d'aspects qui doivent être impérativement examinés avant toute décision de placement. Vous devriez prendre conseil auprès de votre conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement basé sur le présent rapport ou pour toute explication concernant le contenu de ce dernier. Ce rapport vise uniquement à exposer des observations et opinions du CS à la date de rédaction, sans tenir compte de la date à laquelle vous pouvez le recevoir ou y accéder. Les observations et opinions contenues dans le présent rapport peuvent être différentes de celles des autres divisions du CS. Toute modification demeure réservée sans préavis et sans obligation de mise à jour. Le CS n'est nullement tenu de garantir que lesdites mises à jour soient portées à votre attention. **PRÉVISIONS ET ESTIMATIONS:** Les performances passées ne doivent pas constituer une indication ni constituer une garantie de résultats futurs et aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant aux performances futures. Dans la mesure où ce rapport contient des déclarations relatives à la performance future, celles-ci ont un caractère prévisionnel et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Toutes les évaluations mentionnées dans le présent rapport sont soumises aux politiques et procédures d'évaluation du CS. **CONFLITS:** Le CS se réserve le droit de corriger les éventuelles erreurs apparaissant dans le présent rapport. Le CS, ses sociétés affiliées et/ou leurs collaborateurs peuvent détenir des positions ou des participations ou tout autre intérêt matériel, ou encore effectuer des transactions sur les titres mentionnés, des options s'y rapportant, ou des investissements connexes; ils peuvent également accroître ou liquider ponctuellement de tels investissements. Le CS peut fournir, ou avoir fourni au cours des douze derniers mois, à toute société ou tout émetteur mentionné des conseils ou services de placement consécutifs en rapport avec l'investissement énuméré dans ce document ou un investissement lié. Certains des investissements mentionnés dans le présent rapport seront proposés par une entité individuelle ou

une société affiliée du CS; le CS peut également être le seul teneur de marché pour de tels investissements. Le CS est impliqué dans plusieurs opérations commerciales en relation avec les entreprises mentionnées dans ce rapport. Ces opérations incluent notamment le négoce spécialisé, l'arbitrage des risques, les activités de tenue de marché et autres activités de négoce pour compte propre. **IMPÔTS:** Aucune des informations contenues dans le présent rapport ne constitue un conseil de nature juridique ou en matière de placements, de comptabilité ou d'impôts. Le CS n'offre pas de conseils sur les conséquences d'ordre fiscal liées aux investissements et vous recommande de consulter un conseiller fiscal indépendant. Les niveaux et bases d'imposition dépendent des circonstances individuelles et sont susceptibles de changer. **SOURCES:** Les informations et les opinions contenues dans le présent rapport ont été obtenues ou tirées de sources jugées fiables par le CS. Le CS ne saurait être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ce rapport. **SITES WEB:** Ce rapport peut fournir des adresses de sites web ou contenir des liens qui conduisent à ces sites. Sauf dans la mesure où le rapport fait état du contenu web du CS, le CS n'a pas procédé au contrôle des sites web liés et décline toute responsabilité quant au contenu desdits sites. Ces adresses ou hyperliens (y compris les adresses ou hyperliens vers le contenu web du site du CS) ne sont fournis que pour votre confort et votre information et le contenu des sites liés ne fait partie d'aucune manière du présent rapport. L'accès à un tel site web ou le suivi d'un tel lien par le biais de ce rapport ou via le site web du CS se fait à vos propres risques. **CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES:** Les données à caractère personnel sont traitées conformément aux Principes relatifs au traitement des données du Credit Suisse (CS), qui peuvent être consultés sur le site Internet officiel du CS à l'adresse: [www.credit-suisse.com/ch/fr/legal.html](http://www.credit-suisse.com/ch/fr/legal.html).

#### Entité distributrice

Ce rapport est distribué par Credit Suisse AG, une banque suisse agréée et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, et/ou sociétés affiliées.

**ÉTATS-UNIS: LE PRÉSENT DOCUMENT, EN SA FORME ORIGINALE OU COPIÉE, NE SAURAIT ÊTRE ENVOYÉ, INTRODUIT OU DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS OU À DES PERSONNES IMPOSABLES AUX ÉTATS-UNIS (AU SENS DE LA RÉGULATION S DU US SECURITIES ACT DE 1933, DANS SA VERSION AMENDÉE).**

Toute reproduction intégrale ou partielle du présent document est soumise à l'autorisation écrite du Credit Suisse. Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou sociétés affiliées. Tous droits réservés.

**19C012A\_IS\_CH**

# Autres publications du Credit Suisse

---

---

## **Prévoyance vieillesse individuelle : épargne 3a en Suisse**

L'étude se penche sur le comportement en matière de prévoyance de la population suisse, l'accent étant placé sur la prévoyance individuelle (pilier 3a).

**22 janvier 2018**

---

## **Prévoyance professionnelle: capital ou rente?**

L'étude montre dans quelle mesure la décision irrévocable entre capital et rente peut, selon le lieu de domicile et la situation fiscale, nettement influencer le revenu disponible à la retraite.

**21 août 2018**

---

## **Marché immobilier 2019**

Publiée chaque année, l'étude immobilière analyse les répercussions du contexte conjoncturel, les défis actuels ainsi que les mutations structurelles sur les principaux marchés immobiliers de Suisse.

**5 mars 2019**

---

## **Moniteur Suisse 2<sup>e</sup> trimestre 2019**

Le moniteur Suisse analyse l'évolution de l'économie helvétique et établit des projections en la matière.

**18 juin 2019**



**Credit Suisse SA**

Case postale  
CH-8070 Zurich  
[credit-suisse.com](http://credit-suisse.com)